



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PSA PEUGEOT CITROËN



PSA PEUGEOT CITROËN

Sites de Poissy pôle tertiaire, de Cergy, du centre de production de Poissy, centres techniques de Carrières-sous-Poissy, de La Garenne et de Vélizy/Meudon

CONVENTION ACADÉMIQUE (*)

(*)Convention académique renouvelant et enrichissant celle signée par le rectorat de l'académie de Versailles et les sites PSA Peugeot Citroën de La Garenne-Colombes et de Vélizy le 14 janvier 2003.

Entre les soussignés:

ACADÉMIE DE VERSAILLES

Représentée par

Monsieur Alain BOISSINOT, Recteur ; chancelier des universités,

et

PSA PEUGEOT CITROËN

Représentée par

le directeur et les chefs d'établissements des sites PSA Peugeot Citroën :

**Le directeur du centre de
production de Poissy**

Jean-Marie DAILLAND

**Le chef d'établissement du centre de conception
automobile de La Garenne**

Hervé GEFFROY

**Le chef d'établissement du
pôle tertiaire de Poissy,
du centre de conception
de Carrières-sous-Poissy
et du site de Cergy**

Noël NASICA

**Le chef d'établissement du centre de
conception automobile de Vélizy
et du site de Meudon**

Hervé LAVALLEE

en présence de Monsieur Jean-Luc VERGNE, directeur des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën, Il est convenu de s'engager dans un partenariat école/entreprise, régi par la convention académique qui suit.

PRÉAMBULE

La mutation rapide des techniques et des organisations du travail s'accompagne de changements des profils d'emploi, qui modifient la carte des métiers. Ils nécessitent d'établir et de tenir à jour une cartographie des compétences professionnelles, afin de s'adapter aux exigences des emplois.

Le Ministère de l'Éducation nationale développe depuis de nombreuses années des partenariats avec les entreprises et diversifie, avec elles, les diplômés des filières techniques et professionnelles. Quant aux entreprises, elles favorisent la création et le déploiement des formations initiales en alternance sans relâcher leur effort en matière de formation continue.

Pour y contribuer, PSA Peugeot Citroën entretient et développe depuis plus de 37 ans des relations avec le monde de l'éducation, en particulier avec les étudiants, les professeurs, les inspecteurs des sciences et techniques industrielles, d'économie-gestion, les universitaires et directeurs de grandes écoles.

Pour progresser et préparer demain, PSA Peugeot Citroën et l'Éducation nationale ont signé en décembre 2006 un quatrième avenant de leur accord-cadre du 21 janvier 2004 ; des correspondants ont été nommés pour organiser et animer le co-pilotage du partenariat, en s'appuyant sur des outils de concertation, tels que des conventions locales, régionales, nationales et internationales. Ces conventions ont pour objectifs d'identifier et de répondre à des besoins clairement identifiés par le système éducatif et l'entreprise et de dresser un bilan annuel des actions conjointes.

Dans ce contexte, l'académie de Versailles avec prioritairement l'implication des lycées des métiers et les sites PSA Peugeot Citroën cités page 1 conviennent d'enrichir et d'organiser leurs échanges de manière permanente, d'associer leurs initiatives et moyens pour favoriser le développement de leurs relations, notamment dans les domaines de conception (Centres de conception automobile de Carrières sous-Poissy, de la Garenne et de Vélizy/Meudon), industriel (Centre de production de Poissy) et tertiaire (Pôle tertiaire de Poissy).

Au-delà des axes de partenariat formalisés dans le présent document, la convention pourra conduire, dans sa période de validité, à d'autres formes de coopération que celles prévues au titre I, en particulier dans le cadre des lycées des métiers.

Avec l'objectif de satisfaire de part et d'autre des besoins identifiés par les deux partenaires, le développement de leurs relations et de leurs actions interviendra dorénavant dans le cadre de la convention académique qui suit.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	Page 3
AXES DE COLLABORATION	Page 5
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.	Page 10
DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE.....	Page 12
ANNEXE 1 – Coordonnées des partenaires.....	Page 13
ANNEXE 2 – Plan de partenariat académique 2007 - 2008	Page 18
ANNEXE 3	
Avenant n°3 à l'accord cadre du 21 01 04 portant sur la formation continue des Personnels de PSA Peugeot Citroën	
Avenant N° 4 du 21/12/06 sur la responsabilité partagée dans la mise en œuvre du partenariat	Page 20

TITRE I - AXES DE COLLABORATION

1.1. Evolutions des métiers, des compétences et des formations

L'académie de Versailles et les sites PSA Peugeot-Citroën mentionnés page 1 développeront leur collaboration, pour anticiper les besoins des nouveaux métiers, analyser les évolutions des métiers exercés au sein de ces sites et étudier leurs incidences aux plans quantitatif et qualitatif.

Les partenaires définiront en commun les études et enquêtes à réaliser dans le cadre de l'évolution de la carte des formations et son adaptation aux besoins de qualification suscités par les évolutions économiques, technologiques et organisationnelles.

Ces études pourraient nourrir la réflexion des groupes de travail chargés de l'élaboration du schéma des formations de l'académie de Versailles et s'appuyer éventuellement sur les études des métiers réalisées par le groupe PSA Peugeot Citroën.

L'académie de Versailles informera les sites PSA Peugeot Citroën mentionnés page 1 de l'évolution des diplômes et des structures pédagogiques de l'académie.

1.2. Information et orientation des jeunes

Les sites PSA Peugeot Citroën indiqués page 1 et l'académie de Versailles accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes, visant à faciliter la découverte professionnelle et le projet professionnel des jeunes.

A cet effet, les partenaires contribueront à l'information des jeunes, des conseillers d'orientation psychologues, des professeurs principaux des collèges et de lycées de l'académie, des représentants de parents d'élèves par :

- la diffusion d'informations sur les différents métiers présents dans ces sites,
- l'organisation de visites thématiques, en liaison avec le service académique d'information et d'orientation (SAIO), du site de production et de journées de découverte des métiers des différents sites, pour les acteurs de l'orientation des collégiens et lycéens,
- le développement de supports d'information destinés aux jeunes,
- la contribution à la découverte professionnelle pour les lycéens des classes de première et terminale séries S et STI, l'entreprise et l'île de France étant très investies dans les pôles conception, ingénierie et recherche automobiles.

1.3. Développement de l'emploi féminin

PSA Peugeot Citroën et le Ministère de l'Education nationale mettent en œuvre, de façon coordonnée, des actions d'information et de communication destinées aux différents acteurs de l'orientation des jeunes filles vers un projet professionnel.

Les actions engagées ont pour objectifs :

- de faire évoluer les représentations socioculturelles traditionnelles,
- de démontrer que les jeunes filles ont leur place dans les filières de formation technique et scientifique donnant accès aux métiers de l'automobile,
- d'encourager les jeunes collégiennes et lycéennes à se diriger vers ces filières d'enseignement scientifiques et techniques.

Les signataires de cette convention organiseront sur les sites PSA Peugeot Citroën mentionnés page 1 :

- au cours des cursus d'apprentissage et des formations qualifiantes, des stages conventionnés permettant aux intéressées de découvrir les métiers de l'automobile et de s'y former dans des conditions de travail modernes.
- des journées métiers destinées à l'information des chefs d'établissements, des professeurs principaux de collèges et de lycées et des conseillers d'orientation psychologues sur les métiers de l'entreprise accessibles aux jeunes filles qu'ils doivent conseiller dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

1.4 Formation initiale

1.4.1. Formation des jeunes

1.4.1-a Formation sous statut scolaire

Les deux parties rappellent leur volonté d'accroître l'efficacité de la formation professionnelle par :

- l'accueil de jeunes en stages ou en formation dans l'entreprise dans le respect des disponibilités d'accueil, des référentiels des diplômes professionnels et des objectifs de formation négociés avec les équipes pédagogiques et celles de l'entreprise,
- la participation d'experts de l'entreprise dans des actions d'information ou de formation de jeunes préparant un baccalauréat professionnel, un brevet de technicien supérieur, un diplôme d'études supérieures. Une attention particulière sera portée aux domaines de la sécurité et du développement durable.
- la mise en place de :
 - formations complémentaires d'initiative locale (FCIL),
 - formations d'adaptation à l'emploi pendant le cursus scolaire, validées par un diplôme.

1.4.1-b Formation en alternance, sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage

Les parties mettent en place, au gré des opportunités, des contrats d'apprentissage progressifs :

- première année sous statut scolaire
- seconde année sous contrat d'apprentissage.

1.4.1-c Certification

Des experts et des tuteurs de l'entreprise participent aux différents jurys d'examens et de validation des acquis de l'expérience.

1.4.2. Formation des personnels de l'Education nationale

Depuis plusieurs années, PSA Peugeot Citroën accueille des personnels de l'Education nationale au sein de ses équipes industrielles et commerciales, afin de les informer de l'évolution des techniques, méthodes et organisations.

Avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprise au projet de formation de l'intéressé, cet accueil prend des formes diverses tout au long de l'année civile, notamment :

- l'organisation avec le Service Académique d'Information et d'Orientation de journées thématiques métiers, de stages spécifiques, de périodes de formation en milieu professionnel ou de stages, en particulier durant les vacances scolaires,
- l'accueil de longue durée dans l'entreprise d'enseignants, qui sont intégrés aux activités des différents sites industriels, de conception et commerciaux du groupe,
- le transfert de savoirs techniques et méthodologiques de l'entreprise vers des professeurs chargés par l'inspection générale de l'Education nationale, via le centre d'études et de ressources pour les professeurs de l'enseignement technique (CERPET), de diffuser ces savoirs au sein du système éducatif pour l'évolution des formations technologiques et professionnelles.

Ainsi, dans le cadre des actions académiques et nationales engagées tous les ans par le groupe PSA Peugeot Citroën pour la formation des personnels de l'Éducation nationale, les sites mentionnés en page 1 participeront à cette politique par des visites, des stages et des conférences répondant aux demandes de l'académie et du centre d'études et de ressources pour les professeurs de l'enseignement technique.

Selon les cas, cette politique permettra un complément de formation ou une mise à jour des connaissances des équipes éducatives (IUFM).

Les actions proposées seront présentées sur le site internet de l'académie de Versailles.
(www.ecole-entreprise@ac-versailles.fr).

1.5. Formation des Personnels de l'entreprise

L'académie de Versailles favorisera à la demande des sites PSA Peugeot Citroën indiqués page 1 :

- l'accueil de salariés de l'entreprise dans le cadre de formations individualisées mises en œuvre par les GRETA de l'académie. (Voir avenant n°3 à l'accord cadre du 21 janvier 2004 en annexe 3),
- la formation en alternance sous statut de salarié (contrat de professionnalisation avec les GRETA),
- la validation des acquis de l'expérience (VAE) des salariés des sites ainsi que l'accompagnement de cette démarche par le dispositif académique de validation des acquis (DAVA),
- la formation de l'encadrement et des commissions diversité/égalité professionnelle à « l'égalité professionnelle femme/homme et la diversité dans l'entreprise » avec le réseau des GRETA.

1.6. Coopérations technologiques avec les établissements d'enseignement

Les partenaires étudieront des possibilités de coopération technologique avec des établissements d'enseignement secondaire.

Pour toute coopération ne relevant pas du champ de l'enseignement secondaire, le rectorat de l'académie apportera son concours, pour faciliter les contacts avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur.

1.7. Accueil de jeunes handicapés

PSA Peugeot Citroën et l'académie de Versailles développent avec d'autres partenaires des actions pour faciliter :

- une meilleure connaissance des dispositifs d'accueil mis en place par les entreprises dans ce cadre,
- l'accueil et l'information des jeunes sur les métiers porteurs d'emplois,
- la recherche d'un stage,
- l'aide à l'accès au premier emploi.

1.8. Education à la sécurité routière

Les accidents de la route constituent la première cause de mortalité des enfants et des jeunes : ils sont à la fois victimes et eux-mêmes responsables d'accidents. La prévention du risque routier passe par une formation des jeunes dès l'école.

Dans ce domaine, le rôle du ministère de l'Education nationale s'articule autour de trois axes :

- éduquer les jeunes à la prévention des risques routiers,
- assurer la qualité de l'enseignement de la sécurité routière en mobilisant les enseignants et en instituant une évaluation continue de la formation dispensée et de ses effets sur le comportement des élèves,
- former les jeunes à la sécurité routière jusqu'à l'âge adulte par une approche éducative, continue, globale et ouverte aux partenariats.

PSA Peugeot Citroën, partenaire du système éducatif et acteur engagé de la vie sociale, souhaite apporter sa contribution à l'information des jeunes sur leurs droits et obligations, en particulier le respect d'autrui.

Dans ce contexte, les parties s'engagent à organiser et à mettre en œuvre des actions éducatives à caractère local, telles que :

- des interventions de salariés en milieu scolaire sur les moyens et méthodes de lutte contre l'insécurité routière.
- l'organisation de journées d'information sur le site, de conduite sécurisée permettant à des jeunes conducteurs de maîtriser les techniques de conduite et de renforcer leur connaissance des comportements individuels pour « bien conduire ».

1.9 Education à l'environnement et au développement durable

L'éducation à l'environnement et au développement durable est un thème qui concerne chacune des parties dans son domaine de responsabilités ; ainsi, les équipes des sites signataires et l'équipe rectorale de l'académie sensibiliseront conjointement les jeunes à la nécessité de prendre en compte la dimension environnementale dans l'évolution prospective de la technologie et de l'industrie.

Cette association pourra se traduire par :

- l'accueil en stages d'élèves ou d'étudiants dans le service « environnement » des sites PSA Peugeot Citroën signataires.
- des échanges et une coopération scientifiques et technologiques entre les lycées et l'entreprise sur les diverses problématiques relatives au respect de l'environnement et à la mise en place d'un développement durable,
- l'organisation, par PSA Peugeot Citroën, à la demande de l'académie, de conférences, en milieu éducatif sur la mise en œuvre des normes environnementales et leur évolution dans le cadre des activités du site.
- l'organisation conjointe d'actions publiques de terrain et de communication sur des thèmes de l'environnement et du développement durable.

1.10. Actions internationales

En ce qui concerne les actions conjointes à l'international, elles sont pilotées au plan national au travers des termes de l'accord-cadre du 21 janvier 2004; en fonction de leur objectif de formation, quelques étudiants sous statut scolaire pourront être accueillis comme stagiaires conventionnés sur les sites de PSA Peugeot Citroën à l'étranger. Ces actions pourront être proposées dans le cadre de la convention académique. Les différentes demandes devront être validées et exprimées par le rectorat de l'académie de Versailles.

1.11 Enrichissement de la convention académique

La présente convention pourra être enrichie, au cas où de nouveaux axes de développements ou de nouvelles opportunités viendraient à apparaître. Après adoption par le comité de pilotage, ils seront alors annexés à la présente sous forme d'avenants.

TITRE-II - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par les sites indiqués en page 1 et l'académie de Versailles.

La mise en œuvre de la présente convention académique pourra donner lieu à des conventions locales sous forme d'avenants à la présente convention, entre les sites susmentionnés et des établissements scolaires de l'académie.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention et des experts, dont ils s'entoureront de façon conjoncturelle, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

2.1. Composition et missions du groupe de pilotage du partenariat

2.1.1. Le directeur du centre de production de Poissy et les chefs d'établissement des sites confient la conduite des actions initiées au travers de cette convention et de ses avenants au responsable désigné des ressources humaines de leur établissement. Celui-ci rendra compte du suivi général des activités du partenariat : objectifs, modalités, délais, suivi, évaluation.

2.1.2. Le recteur de l'académie confie la conduite des actions initiées au travers de cette convention et de ses avenants au délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie.

2.1.3. Les correspondants académiques des deux parties, qui sont chargés d'assurer, au gré des besoins, les liaisons entre les partenaires, participent à chacune des réunions du groupe de pilotage

2.2 Suivi et bilan des activités du plan de partenariat, élaboration du plan de partenariat

Les représentants des parties signataires de la convention se réunissent une fois par an aux environs du mois de juillet, pour effectuer le suivi des actions en cours, faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires. Les correspondants académiques des deux parties ont la charge d'organiser et d'animer cette réunion annuelle.

A cette occasion, un bilan annuel est établi, en particulier sur chacun des axes de collaboration mentionnés dans le titre I, et accompagné d'un plan de partenariat formalisé pour l'année à venir. Les deux documents font l'objet d'une diffusion large auprès des parties concernées par la présente convention ; ils sont transmis au bureau du partenariat avec le monde professionnel du ministère de l'Education nationale et à l'entité de pilotage des partenariats académiques de PSA Peugeot Citroën. (Voir annexe 1 : pilotage national des partenariats académiques).

Le bilan doit être aussi équilibré que possible pour l'académie de Versailles et les sites signataires, la réciprocité étant la règle de base de la présente convention et des avenants qui lui seront apportés.

La première réunion fera l'objet d'un état des lieux des actions déjà entreprises entre les partenaires et d'un plan de partenariat académique pour l'année à venir (Voir annexe 2 : plan de partenariat académique 2007 – 2008). Elle sera organisée par les correspondants académiques des deux entités, en amont de la signature de la présente convention.

2.3. Confidentialité

Les informations recueillies dans les établissements du groupe PSA Peugeot Citroën à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention cadre auront un caractère confidentiel.

Le rectorat de l'académie de Versailles s'oblige à en avertir ses personnels. L'utilisation de ces informations en dehors du présent accord de partenariat ne peut intervenir sans le consentement express des parties intéressées.

Les stagiaires et les enseignants seront, en permanence, tenus au secret professionnel concernant toute information à caractère confidentiel, qu'ils seraient amenés à connaître à l'occasion de leur présence dans un établissement du groupe PSA Peugeot Citroën.

2.4. Statut du personnel

Les personnels des sites PSA Peugeot Citroën et ceux du système éducatif œuvrant dans le cadre de la présente convention seront toujours salariés de leur employeur et leur protection sociale assurée selon les règles habituelles de chacun.

Pendant toute la durée de la convention ou de ses avenants, les intéressés seront soumis aux règlements intérieurs des établissements qui les accueillent.

2.5. Communication

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions concertées auprès des médias et par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

Les cosignataires se tiendront informés des projets d'opérations pouvant entrer dans le champ de cette convention ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'avenants.

2.6. Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir, si un litige sérieux survenait, et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue à la présente convention académique.

TITRE III - DURÉE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

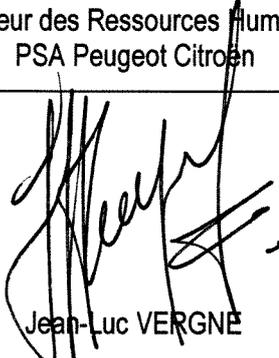
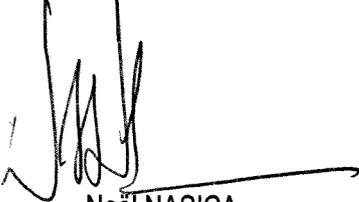
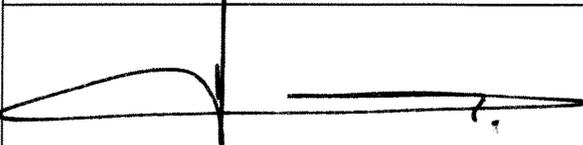
La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, à compter de sa date de signature.

Elle pourra conduire à d'autres formes de collaboration que celles prévues au titre I ; les principes généraux n'étant pas modifiés pour autant. Leurs aménagements éventuels, proposés par l'une ou l'autre des parties contractantes et arrêtés d'un commun accord, feront l'objet d'un avenant.

Elle pourra être résiliée par l'académie de Versailles ou les sites signataires, sous réserve d'un préavis de trois mois, et, après une réunion de conciliation.

Fait à Poissy,

Le 27 novembre 2007

Le Recteur de l'académie de Versailles	Le Directeur des Ressources Humaines de PSA Peugeot Citroën
 Alain BOISSINOT	 Jean-Luc VERGNE
Le Directeur du centre de production PSA Peugeot Citroën de Poissy	Le chef d'établissement du pôle tertiaire de Poissy, du site de Cergy et du centre de conception automobile de Carrières-sous-Poissy
 Jean-Marie DAILLAND	 Noël NASICA
Le chef d'établissement du centre de conception automobile de Vélizy et du site de Meudon	Le chef d'établissement du centre de conception automobile de La Garenne
 Hervé LAVALLEE	 Hervé GEFFROY

ADRESSE ET CONTACTS
Centre de production PSA Peugeot Citroën de Poissy

45, rue Jean-Pierre Timbaud, 78307 Poissy Cedex

Tél. 01 30 19 30 00

Directeur du site

Jean Marie DAILLAND

Tél. 01 30 19 32 38

jeanmarie.dailland@mpsa.com

Correspondant académique

Jean-Marie POINT

Tél. 01 30 19 39 10

jeanmarie.point@mpsa.com

ADRESSE ET CONTACTS
POLE TERTIAIRE PSA Peugeot Citroën de POISSY

Pôle tertiaire de Poissy

2 à 10, boulevard de l'Europe – Poissy – 78092 Yvelines Cedex 09

Tél. 01 61 45 45 45

Chef d'établissement de Poissy Pôle Tertiaire, Carrières-sous-Poissy et Cergy

Noël NASICA

Tél. 01 61 45 02 63

noel.nasica@mpsa.com

Correspondant académique

Benoît HAVEZ

Tél. 01 61 45 02 83

benoit.havez@mpsa.com

ADRESSE ET CONTACTS
CENTRE TECHNIQUE PSA Peugeot Citroën de La GARENNE

18, rue des Fauvelles – 92256 La Garenne-Colombes cedex

Tél. 01 56 47 30 30

Chef d'établissement du centre technique de La Garenne

Tél. 01 56 47 89 01

Hervé GEFROY

herve.geffroy@mpsa.com

Correspondant académique

Virginie Martinant de PRENEUF

Tél. 01 56 47 22 52

virginie.martinantdepreneuf@mpsa.com

ADRESSE ET CONTACTS
CENTRE TECHNIQUE PSA Peugeot Citroën de VELIZY et SITE de MEUDON

Route de Gisy – 78943 Vélizy Villacoublay cedex

Tél. 01 57 59 00 00

Chef d'établissement du centre technique de Vélizy

Hervé LAVALLEE

Tél. 01 57 59 30 00

hervé.lavallée@mpsa.com

Correspondant académique

Dominique JOURDEN

Tél. 01 57 59 46 25

Dominique.jourden@mpsa.com

THEMES	SITES DE CONCEPTION	SITES DU POLE TERTIAIRE	SITE DE PRODUCTION DE POISSY	ATTENTES DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
Evolutions des métiers. des compétences et des formations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation à l'emploi et reconversion 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation Caristes, ➤ Formation de chef d'équipes au management 	<p>Formation cariste, site de production : Développement de compétences précisées au référentiel du BEP logistique</p> <p>Formation de chef d'équipe au management, site de production : critères et niveaux de compétences exigés, définition de profils de poste en relation avec la dimension de la structure.</p> <p>Stage de formation des professeurs chargés de l'enseignement professionnel dans le domaine industriel (conception de produit, ingénierie, démarche de projet, démarche de la qualité, étude d'industrialisation, maintenance des véhicules...)</p>
Information et orientation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Journées métiers ➤ Participation à des carrefours carrières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Journées métiers ➤ Participation à des carrefours carrières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Journées métiers ➤ Participation à des carrefours carrières 	<p>Interventions en DP 3h et DP 6h (découverte professionnelle) pour faciliter l'orientation professionnelle des jeunes.</p> <p>Réalisation d'un CD ROM sur les métiers de l'entreprise de la conception d'un véhicule au service après-vente. Ce support d'explicitation de la diversité des métiers serait exploitable : ➤ en technologie au collège ➤ en 3^{ème} de découverte professionnelle (3h et 6h) ➤ dans les cursus de formation professionnelle (notamment en BTS).</p> <p>Fournir des profils de poste, des scénarii de recrutement ou des interventions sur le thème du recrutement féminin.</p>
Développement de l'emploi féminin	Journées métiers consacrées aux métiers spécifiques sur les emplois féminins			
Formations initiales et continues Formation des Personnels de l'Éducation nationale	Stages à la carte organisés au plan national avec le CERPET et les académies			<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de ressources documentaires relatives aux solutions constructives en vigueur dans la problématique des technologies embarquées : électronique et intelligence du véhicule - accueil en formation spécifique de professeurs (CATIA V5 surfacique) - accueil des professeurs stagiaires IUFM - Information sur les technologies émergentes
Formation des Personnels de l'entreprise	Greta accord-cadre national n°3 avec le Greta Formation de l'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> - inscription des personnels concernés aux formations à l'égalité professionnelle et à la diversité. - organisation de contrats de professionnalisation par l'entreprise, avec formation dans les GRETA dans les domaines industriels, logistiques et tertiaires - information sur les besoins en formation des personnels 			

Ingénierie de la formation	<p>Pilotage national, à la carte</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Reconversions de personnel PSA avec la direction formation continue du groupe ➢ Adaptation à l'emploi pendant et après le diplôme avec l'école PSA Peugeot Citroën ➢ Conception de nouveaux cursus de formation 	Travail collaboratif avec les Greta
Coopérations technologiques avec les établissements d'enseignement	<p>Mise en oeuvre de thèmes d'études de jeunes en formation</p> <p>Fourniture de matériel et de ressources documentaires</p>	<p>Fourniture de ressources documentaires : argumentaires de vente, fiches techniques produit, film, jeux de rôles. Contribution de l'entreprise vers des établissements demandeurs suivant différents dispositifs pédagogiques : PPCP en LP – TPE en PPE en lycées – TIPE en CPGE</p>
Accueil des handicapés	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Création d'un groupe de travail PSA Peugeot Citroën – Education nationale sur l'accord, la formation, le recrutement et l'insertion d'handicapés dans l'entreprise ➢ Formation des personnels d'encadrement à l'accord cadre d'entreprise sur la diversité par les GRETA 	
Education à la sécurité routière	<p>Conférences, expositions, ressources documentaires sur la sécurité au volant et le produit automobile</p>	<p>Dans le cadre de l'ECJS, intervention dans la préparation du diplôme sécurité routière. Sensibilisation sécurité lors des essais de nouveaux véhicules.</p>
Education à l'environnement et au développement durable	<p>http://www.psa-peugeot-citroen.com rubrique « développement durable »</p> <p>Sensibilisation aux méthodes utilisées pour le respect de l'environnement et la prise en compte du développement durable</p>	<p>En lien avec l'ECJS et le projet d'établissement.</p> <p>Utilisation de ressources « développement durable » pour l'enseignement des sciences et de la technologie au collège et au lycée technologie et professionnel (éco conception).</p> <p>Accompagnement des nouveaux référentiels prenant en compte l'environnement et la gestion des déchets.</p>
Actualisation des diplômes professionnels et de la qualité de la formation	<p>Participation d'experts du groupe et des marques aux travaux de création et de rénovation des diplômes professionnels validant des compétences utilisées par les sites</p>	<p>Pôle tertiaire : Rénovation tertiaire administratif, exemples de tâches et d'emplois. Dans le cadre du Baccalauréat Service, baccalauréat Secrétariat, identifier les compétences recherchées dans les emplois proposés.</p> <p>Dotation d'équipements techniques de maintenance de véhicules suivant l'évolution du marché de l'automobile et des pratiques techniques des métiers. Mise à disposition de dossiers techniques de pièces mécaniques usinées en UGV ou sur machines multi-axes pour les projets de qualification du BTS IPM.</p>
Enrichissement de la convention académique	<p>En fonction de l'évolution et des besoins identifiés lors des comités de pilotage</p>	
Actions internationales	<p>Professeurs sans frontières selon les besoins identifiés</p>	<p>Pôle tertiaire : Quels emplois à l'étranger et quelles formations recherchées ?</p> <p>Participation aux déploiements des classes européennes et accueil des jeunes dans les entreprises du groupe PSA Peugeot Citroën en Europe.</p>

ANNEXE 3

AVENANT N° 3



C:\user\C079277\
CFA\conventions aca

AVENANT N°4



C:\user\C079277\
CFA\conventions aca